



ELECTIONS DU CORPS ETUDIANT DU CONSEIL DE SECTION

SECTION DES SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

APPEL AUX ELECTEURS ET AUX CANDIDATS

Les mandats du corps étudiant au sein des diverses instances de l'Université sont renouvelés en mai 2019 (entrée en fonction le 1er septembre 2019, fin du mandat au 31 août 2021). Les renouvellements des mandats au sein du Conseil de Section de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement sont alignés sur ces périodes et le corps étudiant devra donc être renouvelé également pour le **Conseil de Section**.

C'est l'occasion pour les étudiants en sciences de la Terre et de l'environnement de désigner leurs représentants au sein des diverses instances universitaires, facultaires et surtout de Section, voire de se porter candidat pour l'un ou l'autre de ces organes.

Les rôles électoraux (nom des étudiants pouvant voter ou se porter candidat) pourront être consultés dès le mercredi 27 mars et jusqu'au vendredi 5 avril 2019 en ligne. Les éventuelles réclamations concernant les rôles électoraux doivent être faites jusqu'au vendredi 5 avril 2019 à 12h00, dernier délai.

Deux étudiants siègent au Conseil de Section de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement.

Nous vous invitons à participer à ces élections pour la Section de deux manières :

- ❶ En vous portant candidat pour siéger au sein du Conseil de Section
- ❷ En exerçant votre droit de vote, en cas d'élections ouvertes, les mardi 7 et mercredi 8 mai 2019

QUI PEUT VOTER?

Ont la qualité d'électeurs pour le Conseil de Section tous les membres du corps des étudiants inscrit dans une filière de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement, à l'exception des étudiants exerçant une fonction d'assistant.

QUI PEUT ETRE ELU?

Peuvent être élus au Conseil de Section tous les membres du corps des étudiants inscrits dans une filière de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement, à l'exception des étudiants exerçant une fonction d'assistant.